

EDITORIAL

La sagesse de l'investisseur

Les actionnaires salariés s'inquiètent des résultats du groupe et se demandent s'il n'est pas prudent de céder leurs actions DCNS pour faire fructifier leurs économies dans des placements plus rentables.

Cependant, la valeur de l'action DCNS n'est pas directement liée à un résultat annuel, mais aux perspectives de résultats futurs.

Nommé en juillet dernier, Hervé Guillou s'est attelé en priorité à redresser les comptes. En un semestre, il a établi un diagnostic, renouvelé l'équipe dirigeante, pris des mesures pour arrêter les pertes en 2015. Le chantier « Plan de Progrès » vient juste d'être lancé.

Les résultats futurs sont aussi dans les perspectives de croissance de l'activité. De ce point de vue, les prises de commande en hausse, avec notamment la signature du contrat avec l'Égypte et les prospects nombreux, ainsi que le volume du carnet de commande qui ne baisse pas sont des éléments positifs pour le moyen-long terme. La nouvelle stratégie « d'internationalisation » d'Hervé Guillou qui remplace celle de « l'exportation » est aussi le signe fort d'un nouveau dynamisme.

Les experts vont donc évaluer les résultats futurs du groupe sur la foi d'une croissance, dont on peut voir des signes tangibles, et d'une capacité de DCNS à transformer ses commandes en bénéfices. Le détail du plan de progrès sera connu à l'été et il sera possible d'estimer sa crédibilité début 2016. A l'heure actuelle, il n'y aura donc probablement pas de baisse sensible de la valeur de l'action.

L'ASPA DCNS est une association d'investisseurs responsables, parce qu'ils sont attachés à la pérennité de leur entreprise et éclairés parce qu'ils la connaissent de l'intérieur ; pas une association de spéculateurs.

Il n'y a pas péril cette année pour nos actions. Alors ayons la sagesse d'attendre quelques mois pour prendre sereinement une décision.

Frédéric HASSE
Président ASPA DCNS

☼ La situation économique du groupe :

En 2014, le résultat net (c'est-à-dire après impôts sur les sociétés) était de -336 M€ soit une perte de 11% (en pourcentage du Chiffre d'Affaires). Ce mauvais résultat doit être considéré au regard des objectifs.

Après des années de croissance du CA et du résultat associé, DCNS a connu une année 2013 mitigée avec un bon Chiffre d'Affaires mais un résultat net de seulement 114 M€ soit 3,5% du CA.

Le résultat 2014 représente donc une diminution de 16% par rapport à 2012 et se situe à au moins 16% en dessous d'un taux qu'un groupe industriel de haute technologie peut attendre

K€	Prises de commandes	Carnet de commandes	Chiffre d'affaires	Résultat net	Effectif
2014	3 601	13 168	3 066	-336,1	13 130
2013	2 264	12 625	3 312	114,7	13 156
2012	2 526	13 845	2 897	163,6	12 928

*retraités des règles de consolidation IFRS 10, 11, 12 (impacts mineurs)

☼ Quel est l'impact du résultat 2014 ?

Un accident de parcours est toujours possible, même dans les entreprises les plus performantes. Après une mauvaise année, les acteurs économiques – pas seulement les actionnaires mais également les prospects et clients – observeront de très près la capacité du groupe à se relever et à faire face à ses difficultés.

Le cours de l'action DCNS n'est pas lié directement au résultat de l'année. Les trois experts indépendants qui déterminent la valeur de l'action utilisent la méthode des flux de trésorerie actualisée. Pour faire simple, la méthode établit le cours sur la base des résultats prévisionnels. Il faut donc que l'entreprise rétablisse la situation très rapidement pour que les résultats prévisionnels soient crédibles. Les "résultats négatifs" signifient donc "pas de versement de dividendes" mais la valorisation de l'action s'appuie sur des éléments plus long terme.

Dans sa présentation des résultats, Hervé Guillou a indiqué que les mesures sont déjà prises pour retrouver le chemin de la profitabilité en 2015. L'objectif des résultats 2015 est d'être légèrement positif. Si les experts estiment le plan de redressement d'Hervé Guillou crédible, l'impact sur la valeur de l'action DCNS sera limité.

Par conséquent, il est nécessaire de patienter avant de prendre une décision de vente de ses parts de FCPE. Il faut toujours garder à l'esprit qu'un investissement en actions est toujours un investissement sur le moyen-long terme. La valeur de l'action DCNS a toujours progressé depuis la création de la société. Aussi, si la baisse est confirmée lors de la valorisation de l'année 2015, cela sera une première, la fluctuation de valeur d'une entreprise étant une chose normale dans sa vie.

La question à se poser est l'évolution de la valeur de DCNS dans les cinq prochaines années. Si le plan d'économies 2015 et le plan de progrès d'Hervé Guillou sont un succès, les mauvais résultats 2014 n'auront été qu'un accident de parcours. Or, nous ne connaissons pas l'efficacité de ces actions avant le début 2016. En début d'année prochaine, nous saurons si le plan d'économie a permis de retrouver un résultat 2015 positif et nous pourrions apprécier les chances de succès du plan de progrès au vu de ses premiers effets.

Pour les actions acquises au titre de l'ORS2, il ne faut surtout pas vendre avant d'avoir obtenu les actions gratuites et la libération fiscale du placement. Pour les actions acquises au titre de l'ORS1, nous verrons donc début 2016 comment ce placement, qui a offert une plus-value 59% sur 7 ans sans compter sur l'abondement et les actions gratuites, pourra évoluer dans le temps par rapports aux autres produits comme par exemple le livret d'épargne ou l'assurance vie.

✿ Le calendrier 2015

- ⊙ **17 Mars** : Réunion du Conseil de surveillance : présentation des résultats financiers
- ⊙ **23 au 30 Mars** : Elections des représentants des actionnaires salariés.
- ⊙ **Avril** : Réunion du Conseil de surveillance : Publication de la nouvelle valorisation de l'action DCNS et préparation de l'AG DCNS
- ⊙ **Juin** : Réunion du Conseil de surveillance : présentation du rapport de gestion du FCPE « Actions DCNS »

✿ Annonces

- ⊙ Retrouvez toute l'information économique en temps réel sur nos forums VIADEO et LINKEDIN

* Réseaux sociaux proposant des formules d'inscription gratuites

✿ Le changement de société de gestion du FCPE

DCNS a choisi de changer de teneur de compte pour passer de la Société Générale à Natixis pour la gestion du Plan Epargne Groupe. Certains s'interrogent sur le choix de Natixis qui est impliquée dans le désastre immobilier aux US.

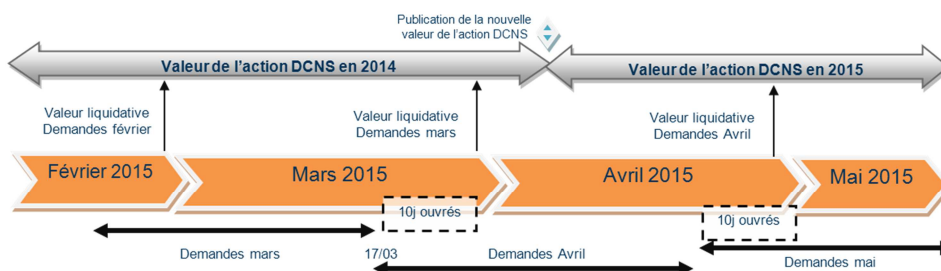
L'ASPA n'a pas participé aux discussions pour le choix de Natixis. Par contre, nous avons, à de nombreuses reprises, interpellé la Direction sur la qualité déplorable de la prestation de la Société Générale.

On pourrait dire que Natixis pourra difficilement faire moins bien que la SG !

Pendant, le transfert des avoirs entre les teneurs de compte, les opérations étaient bloquées. Depuis le 24 février, elles peuvent reprendre progressivement, dans un premier temps par formulaire papier (rachat de parts, arbitrage,...) envoyé à l'adresse du Centre de gestion de Caen (Natixis Inter épargne Service - 14029 Caen Cedex 9). Puis semaine S11, Natixis doit communiquer à chaque salarié disposant d'un PEG ses nouveaux codes d'accès au portail Internet. Ainsi, les opérations pourront reprendre de manière nominale.

✿ Conditions de rachat de parts du FCPE

Vous avez été nombreux à nous demander quelles étaient les conditions de rachat de vos parts dans le FCPE « actions DCNS » en particulier sur la valeur de l'action DCNS prise en compte. L'ASPA vous rappelle ci-dessous les conditions de rachat établi par règlement.



En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : nous pouvons agir pour faire prendre en compte les demandes de rachats.

✿ Les élections des représentants des actionnaires salariés.

Les élections au conseil de surveillance auront lieu du 23 au 30 mars. Ce Conseil, dont la durée du mandat est de 5 ans, est composé de 10 membres :

- ⊙ 1 membre désigné par la Direction de DCNS,
- ⊙ 4 membres directement désignés par les organisations syndicales,
- ⊙ 5 membres élus directement par et parmi les porteurs de parts (1 action = 1 voix), à partir des listes présentées par les associations représentant les personnels porteurs d'actions DCNS

L'élection des représentants des personnels porteurs de parts se fait suivant un scrutin de liste avec représentation proportionnelle à un tour avec attribution des sièges restant à la plus forte moyenne. Le vote se déroule sur une liste de 10 candidats pour élire 5 titulaires et 5 suppléants. Les 10 noms sont présentés sur la liste de 1 à 10. En fonction des résultats, plusieurs cas possibles : si élection d'1 seul membre le n°1 est titulaire et le n°2 suppléant, si élection de 2 membres les n°1 et 2 sont titulaires et les n°3 et 4 suppléants... et ainsi de suite jusqu'au dernier candidat.

Le vote se déroulera de façon électronique sur le site internet www.e-votez.net/dcns. Chaque électeur devra choisir une liste parmi les trois présentées par les associations éligibles : L'ASPA DCNS, indépendante ; la 2AS présentée par la CGC et l'A3P présentée par l'UNSA.

Rendez-vous sur www.e-votez.net/dcns et votez 3 : ASPA DCNS